



MARIGNANE, le 29 mai 2008

En partenariat avec le CIDUNATI

1a 011 274 8812 2

Monsieur Luc CHATEL
Secrétaire d'Etat
Chargé de l'Industrie
Et de la Consommation
139 Rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Projet de loi de modernisation de l'économie

Directive Européenne 2006-213 DU 12 Décembre 2008

Monsieur le Secrétaire d'Etat,
Chargé de l'Industrie et de la Consommation,

Nous avons l'honneur de vous communiquer les courriers que nous avons adressés à :

- ✓ Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Commission des Affaires Economiques
- ✓ Mesdames Messieurs, les membres de la Commission des Affaires Economiques

Nous vous sollicitons afin que l'article 15 - exigences de la Directive Européenne 2006-213 qui doit fixer les limites quantitatives par rapport à la population ou une distance à parcourir entre chaque prestataire pour toutes les autorisations soit transposé dans la Loi française de Modernisation de l'Economie.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'expression de notre considération distinguée.

ROYER Daniel
Président National
du C.I.D.U.N.A.T.I.

DONNETTE Martine
La Présidente